

# LE RÉSEAU DE CRÉATION ET D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUES

Ce document a été mis en ligne par le Canopé de l'académie de Montpellier pour la Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel.

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

#### **DOCUMENT CANDIDAT**

Liste de l'outillage individuel à prévoir par le candidat Examen: CAP Arts du bois

Option A – Sculpteur ornemaniste

**Code**: 500 234 30 **Page**: 1/1

Cette liste n'est pas exhaustive ; elle représente les outils et instruments jugés indispensables pour réaliser votre travail ; vous pouvez donc apporter un complément d'outillage qui vous paraîtrait nécessaire.

#### Utilisation de la calculatrice

Les candidats sont invités à se munir d'une calculatrice pour la durée de l'examen. Sont autorisées toutes les calculatrices de poche y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique, à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante L'autorisation ou l'interdiction d'en faire usage est précisée sur l'en-tête du sujet.

# Épreuve EP1.1 – Exécution d'un ornement Outillage à main (gouges) Crayons, gomme, compas

#### Épreuve EP1.2 – Modelage

- Matériel de modelage (ébauchoirs, mirettes)
- Instruments de mesure afférents au modelage (compas, réglet, etc...)

#### Épreuve EP2 A – Dessin d'art appliqué

Matériel de dessin : crayons, mine de plomb, gomme, sanguine ...

### Épreuve EP2 B – Dessin technique

Crayons à papier 2H HB 2B

Règle

Equerre

Session 2015

### Épreuve EP3 A – Technologie générale

- Nécessaire pour écrire
- Règle

Calculatrice

## Épreuve EP3 B – Technologie de spécialité

• Nécessaire pour écrire

### Épreuve EP4 – Histoire des styles des arts du bois

Nécessaire pour écrire